



PREFECTURE HAUT- RHIN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 38 - SEPTEMBRE 2012

SOMMAIRE

Préfecture du Haut- Rhin

Direction des actions et des moyens de l'Etat (DAME)

Arrêté N °2012263-0007 - Arrêté portant délégation de signature à M. Julien LE GOFF, Sous- Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet, chargé d'assurer l'intérim du Sous- Préfet de Guebwiller, les 20 et 21 septembre 2012	1
Arrêté N °2012263-0009 - Arrêté accordant délégation de signature à M. Julien LE GOFF, Sous- Préfet, Directeur de Cabinet, chargé d'assurer la suppléance de la Sous- préfète de Thann, les 20 et 21 septembre 2012	4



PREFECTURE HAUT- RHIN

Arrêté n ° 2012263-0007

**signé par M. le Préfet du Haut- Rhin
le 19 Septembre 2012**

**Préfecture du Haut- Rhin
Direction des actions et des moyens de l'Etat (DAME)
Bureau de la réforme de l'Etat et de l'organisation administrative**

Arrêté portant délégation de signature à M.
Julien LE GOFF, Sous- Préfet, Directeur de
Cabinet du Préfet, chargé d'assurer l'intérim du
Sous- Préfet de Guebwiller, les 20 et 21
septembre 2012



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Direction des Actions et des Moyens de l'État
Bureau de la Réforme de l'État et de l'Organisation
Administrative
AO

ARRÊTE

N° 2012 263 – 0007 du 19 septembre 2012 accordant

**délégation de signature à M. Julien LE GOFF, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du
Préfet, chargé d'assurer l'intérim du Sous-Préfet de Guebwiller,
les 20 et 21 septembre 2012**

**LE PREFET DU HAUT-RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 43,

VU le décret du 29 avril 2011, paru au J.O. du 30 avril 2011, portant nomination de **M. Alain PERRET**, Préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 9 mai 2011,

VU la décision du 20 décembre 2007, nommant **Mme Sylvie OGER**, attachée d'administration, Secrétaire Général de la sous-préfecture de Guebwiller à compter du 16 janvier 2008,

VU L'arrêté n° 2012 194 - 0007 du 12 juillet 2012, portant délégation de signature à **Mme Anne LAPARRE-LACASSAGNE**, Sous-Préfète de Thann, chargée d'assurer l'intérim du Sous-Préfet de Guebwiller à compter du 7 septembre 2011,

CONSIDERANT l'absence de **Mme Anne LAPARRE-LACASSAGNE** les 20 et 21 septembre 2012,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Haut-Rhin,

ARRETE**Article 1^{er} :**

M. Julien LE GOFF, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet, est chargé d'assurer l'intérim du Sous-Préfet de Guebwiller les 20 et 21 septembre 2012.

Article 2 :

Délégation est donnée à ce titre à **M. Julien LE GOFF**, de signer tout actes, décisions et correspondances liés aux matières énumérées par l'arrêté préfectoral n°2012 194 - 0007 du 12 juillet 2012.

Les délégations de signature accordées à la secrétaire générale de la sous-préfecture de Guebwiller, ainsi qu'aux agents désignés dans ce même arrêté, sont maintenues.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin et le Directeur de Cabinet du Préfet, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux publics de la préfecture pendant deux mois.

Fait à Colmar, le 19 septembre 2012

LE PREFET

Signé :

Alain PERRET



PREFECTURE HAUT- RHIN

Arrêté n ° 2012263-0009

**signé par M. le Préfet du Haut- Rhin
le 19 Septembre 2012**

**Préfecture du Haut- Rhin
Direction des actions et des moyens de l'Etat (DAME)
Bureau de la réforme de l'Etat et de l'organisation administrative**

Arrêté accordant délégation de signature à M.
Julien LE GOFF, Sous- Préfet, Directeur de
Cabinet, chargé d'assurer la suppléance de la
Sous- préfète de Thann, les 20 et 21 septembre
2012



PREFET DU HAUT-RHIN

Direction des Actions et des Moyens de l'État
Bureau de la Réforme de l'État et de l'Organisation
Administrative
AO

ARRETE

N° 2012 263 0009 du 19 septembre 2012 accordant

**délégation de signature à M. Julien LE GOFF, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,
chargé d'assurer la suppléance de la Sous-Préfète de Thann,
les 20 et 21 septembre 2012**

**LE PREFET DU HAUT-RHIN
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 45,

VU le décret du 29 avril 2011, paru au J.O. du 30 avril 2011, portant nomination de **M. Alain PERRET**, Préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 9 mai 2011,

VU l'arrêté préfectoral n°2011-2352 du 17 août 2011, portant délégation de signature à **M. Julien LE GOFF**, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet,

VU l'arrêté préfectoral n°2011-2355 du 17 août 2011, portant délégation de signature à **M. Yves CAMIER**, Sous-Préfet d'Altkirch,

VU l'arrêté préfectoral n°2011-2502 du 7 septembre 2011, portant délégation de signature à **Mme Anne LAPPARE-LACASSAGNE**, Sous-Préfète de Thann, chargée d'assurer l'intérim du Sous-Préfet de Guebwiller,

VU l'arrêté préfectoral n°2011-2596 du 15 septembre 2011, portant délégation de signature à **Mme Béatrice LAGARDE**, Sous-Préfète de Mulhouse,

VU l'arrêté préfectoral n°2011-23511 du 17 août 2011 modifié, portant délégation de signature à **Mme Anne LAPPARE-LACASSAGNE**, Sous-Préfète de Thann,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Haut-Rhin,

ARRÊTE**Article 1er :**

M. Julien LE GOFF, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé d'assurer la suppléance de la Sous-Préfète de Thann les 20 et 21 septembre 2012.

Article 2 :

Délégation est donnée à ce titre à **M. Julien LE GOFF**, de signer en lieu et place de la sous-préfète absente, tous actes, décisions et correspondances liés aux matières énumérées par l'arrêté préfectoral n°2011-23511 du 17 août 2011 modifié, visé ci-dessus.

Les délégations de signature accordées dans ce même arrêté au secrétaire général de la sous-préfecture de Thann, ainsi qu'aux agents y étant désignés, sont maintenues durant cette période.

Article 3 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin et le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux publics de la préfecture du Haut-Rhin pendant une période de deux mois.

Fait à Colmar, le 19 septembre 2012

Le Préfet

Signé :

Alain PERRET